



# DOSSIER DE PRÉSENTATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Prenez part à un

## Parcours d'innovation

Un accompagnement de 12 mois par une équipe d'experts  
en **design, business et technologie.**

*Faites avancer vos innovations et positionnez-vous  
en matière d'économie circulaire !*

Les parcours d'innovation sont encadrés par :



Avec le soutien du Plan de Relance de la Wallonie



## Appel à manifestation d'intérêt À destination des entreprises wallonnes (PME & TPE)

Dans le cadre du Plan de Relance, et plus particulièrement de la stratégie Circular Wallonia, Wallonie Design lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des entreprises de la région souhaitant **intégrer les principes d'économie circulaire dans le développement de leurs activités.**

- Vous désirez identifier et apporter une amélioration dans la **conception d'un produit ou service** ?
- Vous pensez à **optimiser votre processus de fabrication** ?
- Vous souhaitez **valoriser un co-produit** de votre production ?
- Vous souhaitez faire **avancer vos innovations** et **vous positionner en matière d'économie circulaire** ?

**Les parcours d'innovation sont une opportunité unique pour votre entreprise !**

### Comment passer de l'ambition à l'action ?

L'économie circulaire a pour objectif de réduire l'utilisation des ressources et la génération de déchets, tout en gardant les produits en usage le plus longtemps possible, en permettant la réutilisation de leurs composants.

Cela semble simple mais, dans la pratique, ce shift est très complexe pour la plupart des entreprises.

Pour passer à l'action, nous vous proposons de suivre un parcours d'innovation qui vous apportera des solutions concrètes dans votre transition et facilitera la mise en place de changements constructifs pour le futur de votre activité !

Les parcours d'innovation sont encadrés par :



Avec le soutien du Plan de Relance de la Wallonie



## Qu'est-ce qu'un parcours d'innovation ?

Un parcours d'innovation est l'**accompagnement personnalisé** d'une entreprise dans un **projet lié à l'économie circulaire**. Cet accompagnement s'étale sur une durée de 10 à 12 mois, à partir de la réunion de lancement.

Nous proposons une **approche pluridisciplinaire alliant des expertises en design, technologie et business\***. L'équipe projet constituée encadre l'entreprise et l'aide à définir un défi prioritaire en matière d'économie circulaire, à explorer différentes pistes de solutions, à les tester et à valider les plus pertinentes.

*\*Il s'agit de prestataires privés ou de Centre de Recherches, labellisés Chèques Entreprises.*

## Le parcours d'innovation

↳ En un clin d'oeil

### Accompagnement

Equipe projet Design • Business • Technique, au service de l'entreprise

Création et coordination de l'équipe projet assurés par Wallonie Design

### Durée

**10 À 12 MOIS,**

en fonction du type de projet et du challenge

### Livrables

En fonction du challenge propre à l'entreprise, les livrables de fin de parcours peuvent varier

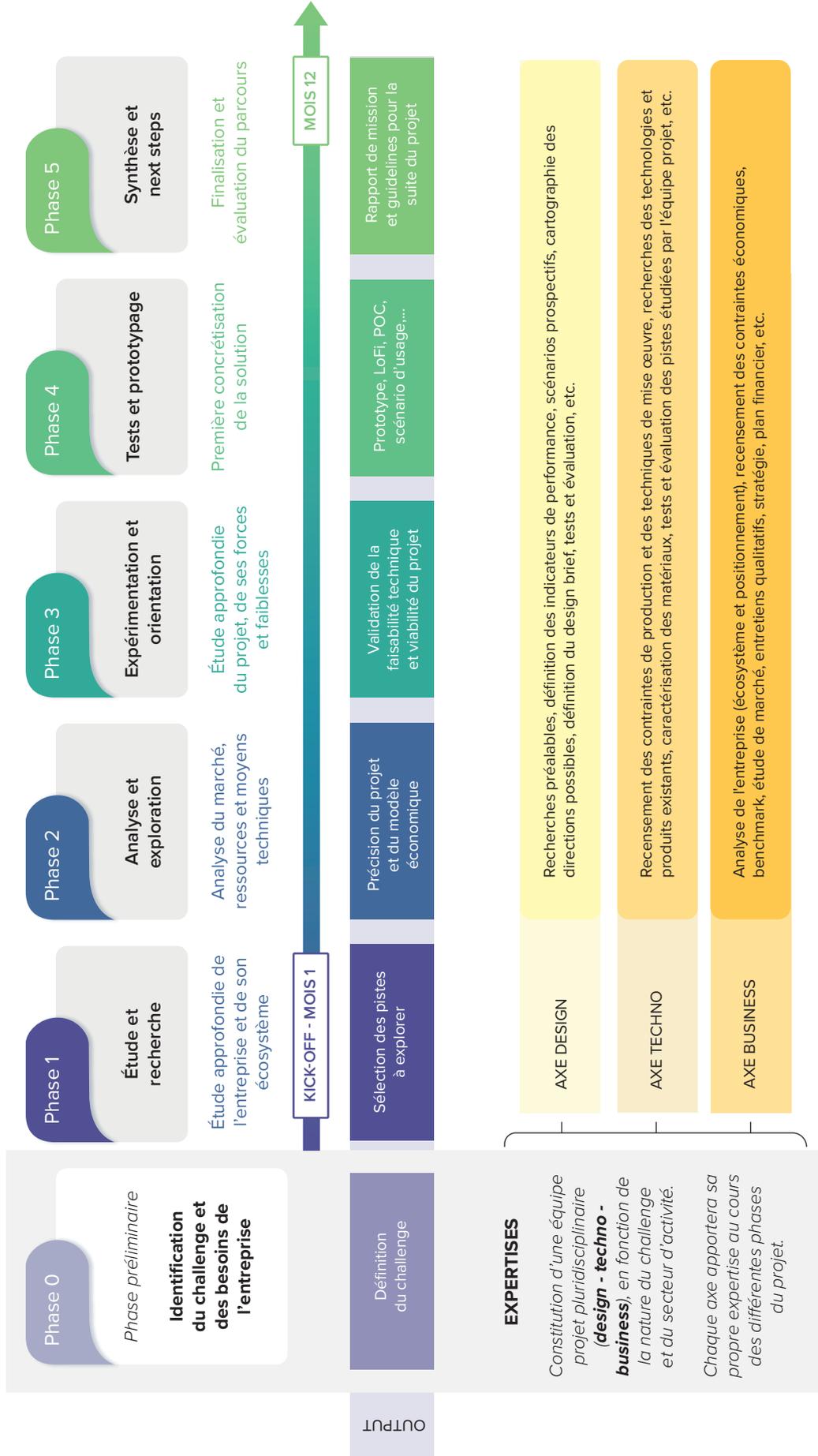
- | Proof Of Concept
- | concept
- | scénario d'usage ou prospectif
- | LoFi
- | prototype à échelle réduite
- ...

### Valeur du parcours

Expertise design	5.000 € HTVA
Expertise technique	5.000 € HTVA
Expertise business	5.000 € HTVA
Accompagnement	5.000 € HTVA
<b>VALEUR TOTALE</b>	<b>20.000 € HTVA*</b>
Participation maximum pour l'entreprise	3.750 € HTVA

\*Soumis aux aides de minimis

## Schématisation d'un parcours d'innovation



## 10 entreprises ont déjà bénéficié de cette méthode d'accompagnement

La méthodologie des parcours d'innovation (alliance business / design / techno) a été développée et testée par l'équipe de Wallonie Design dans le cadre du projet Interreg Euregio Meuse-Rhin, Wonderful.stream, axé sur la valorisation des déchets d'entreprises.

*« Pouvoir aller jusqu'au prototypage en étant accompagné, c'est une chance ! Seuls, nous aurions les capacités techniques mais cela nous demanderait beaucoup trop de temps. La coordination des parcours innovation soulage particulièrement nos épaules et nous permet de nous concentrer sur le cœur du projet »*



*Julie Rabatel, Product Development & Technical Customer Service Engineer @ Ahlstrom*

### Quels projets peuvent faire l'objet d'un parcours d'innovation ?

Voici plusieurs types de projets que nous serons en mesure d'accompagner dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt :

- Reconcevoir/concevoir un produit pour augmenter sa durée de vie en facilitant son entretien, sa réparation ou en renforçant sa robustesse ;
- Reconcevoir/concevoir un produit, pour qu'il puisse être réparé, réusiné ou recyclé plus facilement ;
- Reconcevoir/concevoir un produit en renforçant l'attachement de l'utilisateur au produit afin qu'il le conserve plus longtemps ;
- Optimiser l'utilisation de matières premières dans un processus de fabrication ;
- Développer une nouvelle chaîne de production sur base de co-produits ou sous-produits de son activité ;
- Développer des synergies sur base de déchets, co-produits ou sous-produits de son activité.

## L'intégration d'un parcours d'innovation dans votre organisation

### Quel coût ce projet implique-t-il pour l'entreprise ?

La valeur totale du projet est estimée à 20.000 € (montant soumis aux aides de minimis\*), soit 5.000 € pour chaque expertise (Business-techno-design) et pour l'accompagnement de Wallonie Design.

Le coût pour les entreprises est avantageux grâce au soutien de la Région wallonne. En effet, seules les expertises en business et technologie seront financées par l'entreprise, qui devra faire appel au mécanisme des chèques-entreprises. L'utilisation de ces chèques permettra de limiter la participation financière de l'entreprise à hauteur d'un **montant maximum de 3.750 € HTVA**.

La démarche de demande de chèques est à charge de l'entreprise. Wallonie Design assurera un rôle de soutien pour les démarches administratives.

### Combien de temps l'entreprise doit-elle consacrer au projet ?

Pour le bon déroulé du projet, il est important de désigner un référent au sein de l'entreprise, qui pourra dédier du temps à l'équipe projet.

Ce référent devra consacrer **entre 5 à 10h par mois au projet** (visite d'entreprise, réunions, questions diverses, formulaire pour l'obtention des chèques-entreprises, etc.).

\* Tout bénéficiaire de ce subside soumis aux règles européennes applicables aux aides 'de minimis' doit respecter ladite réglementation applicable au moment de l'octroi du subside, et verra son subside plafonné en conséquence. Autrement dit, si le montant de la subvention demandée porte le montant des aides 'de minimis' qui ont déjà été accordées au porteur de projet à un montant supérieur à 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux, la subvention facultative ne peut pas lui être accordée. Ces plafonds s'entendent pour toutes les aides de minimis cumulées, en ce compris donc les aides de minimis obtenues de la part d'autres autorités publiques. Afin de vérifier le respect de ce plafond, une déclaration sur l'honneur portant sur les éventuelles aides 'de minimis' obtenues pendant la période concernée (trois exercices fiscaux) devra être produite par le candidat soumis à cette réglementation. Les montants accordés seront éventuellement réduits en conséquence.



## Procédure d'inscription et de sélection

### Introduire votre candidature

Conditions de participation :

- Être localisé en Wallonie (siège social et activité)
- Être soumis aux règles européennes applicables aux aides 'de minimis'
- Être éligible au dispositif des Chèques-Entreprises
- Ne pas être en difficulté financière

Pour déposer votre candidature, merci de **compléter le formulaire en ligne\***.  
Il vous y sera demandé de définir, en quelques lignes, le défi de votre entreprise.

Si cette méthodologie vous intéresse mais que vous n'êtes pas certain que votre projet corresponde à cet appel, contactez :  
**sara.boxus@walloniedesign.be**

### Sélection des candidats

Un comité d'experts analysera les candidatures sur base de différents critères :

- La pertinence du lien entre le défi de votre entreprise et l'économie circulaire ;
- L'adéquation du défi avec la méthodologie du parcours d'innovation (pluri-disciplinarité) ;
- La motivation de votre entreprise et le temps que celle-ci pourra consacrer au projet ;
- L'impact et la valeur ajoutée pour la Wallonie.

***Pour cette édition, 10 entreprises wallonnes seront sélectionnées pour prendre part à un parcours d'innovation. Déposez votre candidature sans tarder !***

Il s'agit d'un processus de sélection continu qui s'étalera jusqu' à fin mars 2023 : les candidatures seront analysées dans l'ordre de leur réception. Une fois le quota de 10 entreprises sélectionnées atteint, l'appel sera clôturé.

À la réception de votre candidature, notre équipe analysera celle-ci et vous contactera dans les 5 jours ouvrables. Si votre candidature est retenue à l'issue de cette première étape, elle sera ensuite soumise à un comité d'experts qui remettra sa décision finale dans un délai de 15 jours ouvrables.

Appel à manifestation d'intérêt | Parcours d'innovation

0 Pour toute question concernant cet appel,  
contactez : [sara.boxus@walloniedesign.be](mailto:sara.boxus@walloniedesign.be)

Les parcours d'innovation sont encadrés par :



Avec le soutien du Plan de Relance de la Wallonie

